

Le Point

Bretagne : 39 menhirs de Carnac détruits pour construire un magasin de bricolage

Le site de menhirs de Carnac, classé à l'Unesco, a été amputé de nombreuses stèles afin d'y installer un magasin de bricolage.

Par Valentin Dechambre pour Le Point



Publié le 07/06/2023 à 17h53



🕒 Temps de lecture : 2 min

Une décision qui crée la polémique à Carnac. Trente-neuf menhirs ont été détruits dans le cadre de travaux pour installer un magasin de bricolage de l'enseigne Mr Bricolage dans le Morbihan. Et ce, malgré le fait que le site où se trouvaient les pierres est référencé comme un lieu de patrimoine à préserver, figurant d'ailleurs sur la liste indicative de l'Unesco, révèle Ouest-France. Des associations ont alerté les pouvoirs publics en dénonçant des « aménagements brutaux » jouxtant les alignements de menhirs et « dénaturant ce site mondialement connu ».

L'entreprise Mr Bricolage a obtenu un permis de construire sur ce terrain en toute légalité auprès de la mairie de Carnac. Le document a été délivré le 22 août 2022, permettant le début des travaux pour l'installation d'un magasin qui est aujourd'hui bien entamé. Interrogé par le journal, le maire de Carnac, Olivier Lepick, a assuré ne pas être au courant de la présence de tels vestiges. « Nous sommes extrêmement attentifs à ce genre de choses, nous regardons les zones de préinscription archéologique. Dans ce dossier, de notre côté, nous avons respecté scrupuleusement la législation », a-t-il jugé.

Un précédent

Problème : l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) avait été sollicité dès 2014 pour un diagnostic archéologique après qu'une entreprise a souhaité s'installer. Le rapport avait alors fait état de la probable découverte d'un « alignement mégalithique inédit » dans un rapport publié en avril 2015, soit l'alignement désormais détruit. Le permis de construire avait ainsi été invalidé.

À LIRE AUSSI

Carnac, une cathédrale de pierres vieille de 7 000 ans

Pour sa défense, le maire a indiqué que la direction régionale des affaires culturelles avait signalé le site dans l'ancien plan d'occupation des sols, mais pas dans le nouveau plan local d'urbanisme. De son côté, le gérant de l'entreprise assure qu'il était « de bonne foi » dans l'obtention de son permis. Il affirme ne pas avoir eu connaissance du caractère historique des alignements avant que l'affaire n'éclate.

SOCIÉTÉ

1 Commentaire

Par Carafe le 07/06/2023 à 18:00

On apprend avec surprise que les différents services de l'état ne communique pas ?

Quelle surprise...